

N° 2025-077

OBJET :

Prise de participation de la CCHC au capital de la SEM Chablais Habitat

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 mai 2025

Présents :

Mmes MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MAUVAIS Joël, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....	24
pour :.....	24
contre :.....	00
abstention :.....	00

Procurations ont été données :

- par Mme VERNET Josette à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à M. BÉARD Patrick,
- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à M. FOURNET Patrick,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1522-1 et suivants relatifs à la participation des collectivités territoriales dans des sociétés d'économie mixte locale (SEM),

Vu les statuts de la société d'économie mixte « Chablais Habitat »,

Vu l'intérêt pour la CCHC de participer à la politique locale de l'habitat, du logement social et de l'aménagement du territoire,

Considérant que la SEM Chablais Habitat a pour objet la réalisation d'opérations d'intérêt général en matière d'habitat, de logements à coûts maîtrisés, de construction de bâtiments tertiaires (bureaux, écoles, crèches...) d'aménagement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités,

Considérant que cette prise de participation permettrait à la CCHC de s'impliquer plus directement, en participant à la stratégie de la SEM, dans les projets d'aménagement du territoire, de construction, de réhabilitation de logements, bureaux, bâtiments publics ou privés... à destination des habitants du territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** la prise d'une participation de la CCHC au capital de la SEM Chablais Habitat à hauteur d'une action valorisée à 1 984,36 € (frais de transactions en sus),
- **désigne** Maryse GRENAT en tant que représentant élu de la CCHC au sein de l'assemblée spéciale de la SEM pour la durée de son mandat,
- **donne** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELa Présidente
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD